



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUEFORT

### Séance du 20 janvier 2020 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de membres représentés : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 10**

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - GINCHELOT Yves - FROISSART Claude - PIN Jean-Pierre - LAGARDE Lucien - RICARD Jean-Louis

Absents : SEURIN Florence - PEBERAY Julien - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie - MARTINEZ Marilyn - CASTAING Denis

Pouvoirs : PEBERAY Julien donne pouvoir à PIN Jean-Pierre,

**Secrétaire de séance : Yves GINCHELOT**

#### 1 - 20.01.2020 – POSITIONNEMENT DE LA MAIRIE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Depuis 2017, les rythmes scolaires sont à 4,5 jours sur Roquefort.

Suite à la demande de l'E.N et de communes souhaitant se repositionner sur les rythmes, une enquête conjointe avec les écoles a été organisée auprès des parents mi-décembre dernier.

Suite à cette enquête un conseil d'école extraordinaire doit se prononcer le 21/01/2020. La mairie souhaite réunir le conseil municipal pour définir sa position pour ce conseil d'école.

**Le Conseil municipal**, Après abstention de Lucien LAGARDE, a délibéré à la majorité des membres présents et représentés et décide de **maintenir** les rythmes scolaires à 4,5 jours et **précise** que cela engendre une nouvelle réflexion et organisation notamment au niveau des centres de loisirs et des conséquences financières sur le transport notamment, la mairie ne souhaitant payer qu'un seul trajet vers un centre de loisirs.

#### 2 - 20.01.2020 – RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR SUPPLÉANT

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **Reprendre** la délibération de décembre dernier pour ajouter la possibilité de prendre un agent recenseur suppléant et pour modifier la façon dont sont recrutés les agents recenseurs.
- **Ouvrir** un à 5 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2020 à compter du 07/01/2020 et jusqu'au 28/02/2020.
- **Rémunérer** les agents recenseurs à raison de :
  - 1 € par feuille de logement remplie,
  - 1 € par bulletin individuel rempli,
  - 17 € par séance de formation,
  - Prise en charge des frais de déplacement : Forfait de 50€ par agent.
- **Recruter** les agents recenseurs :

- S'il s'agit d'un agent de la commune, il bénéficiera du paiement d'heures complémentaires (pour les agents à temps non complet) ou du versement des IHTS s'il appartient à un grade éligible à ces indemnités (pour les agents à temps complet),
  - S'il s'agit d'un agent extérieur : recrutement d'un agent en qualité de vacataire.
- Inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

### 3 – 20.01.2020 – FINANCEMENT LOGEMENT SOCIAL – ZONE LARROUY/POUILLE

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

La Société HABYTALIS porte une opération de construction de 12 logements au lieu-dit Poutille. Pour cette opération de 12 logements, comprend 6 logements « PLAI » et 6 logements « PLUS ».

Pour sa réalisation, HABYTALIS sollicite la participation financière de la commune de Roquefort à hauteur de 27 000 €, à parité avec l'Agglomération d'Agen correspondant au montant de référence plafond du régime d'aides communautaires en faveur du logement social pour les logements PLUS (2000 €) et pour les logements PLAI (2 500 €).

Soit une subvention globale d'un montant de 27 000 €.

### 4 – 20.01.2020 – CRÉATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA MAISON DU PLACIÉ

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

En vue de la réception de la Maison du Placé fin janvier 2020, il doit être établi une grille tarifaire de location/mise à disposition des deux salles.

Le principe de la délibération est de prévoir les cautions pour la salle. Une réflexion ultérieure sur les tarifs pour les divers publics sera menée.

MAISON DU PLACIE		
SALLE COQUELICOT		
Type de locataire	Tarifs/jour du lundi au jeudi	Tarifs/week-end du vendredi au lundi matin
Habitants Commune	Non loué	Non loué
Habitants Hors commune	Non loué	Non loué
Association Commune ou Partenaire* Manifestation ponctuelle	Gratuite (1ère utilisation) 40€ (utilisations suivantes)	Gratuite (1ère utilisation) 40€ (utilisations suivantes)
Association Commune ou Partenaire - Utilisation régulière	Gratuit ou 40 €/jour	Gratuit ou 40 €/jour
Associations Hors commune	Non loué	Non loué
Professionnel et Entreprises	Consulter la Mairie	Consulter la commune
Agent de la commune	Non loué	Non loué
Cautions Salle	1 chèque 500 €	1 chèque 500 €
Cautions Ménage/ respect règlement	1 chèque 160 €	1 chèque 160 €
SALLE BLEUET		
Type de locataire	Tarifs/jour du lundi au jeudi	Tarifs/week-end du vendredi au lundi matin
Habitants Commune	Non loué	Non loué
Habitants Hors commune	Non loué	Non loué

Association Commune ou Partenaire* Manifestation ponctuelle	Gratuite (1ère utilisation) 40€ (utilisations suivantes)	Gratuite (1ère utilisation) 40€ (utilisations suivantes)
Association Commune ou Partenaire - Utilisation régulière	Gratuit ou 40 €/jour	Gratuit ou 40 €/jour
Associations Hors commune	Non loué	Non loué
Professionnel et Entreprises	Consulter la Mairie	Consulter la commune
Agent de la commune	Non loué	Non loué
Caution Salle	1 chèque 500 €	1 chèque 500 €
Caution Ménage/ respect règlement	1 chèque 160 €	1 chèque 160 €

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le maire lève la séance à 20h00.**

A Roquefort, le 20 janvier 2020

**Le Secrétaire de séance**



Yves GINCHELOT